

CHAPITRE 3 : MIXITÉ ET CATÉGORISATION ASYMÉTRIQUE

Au terme de ces analyses, on observe une catégorisation plurielle. D'une part celle des corps, par des arguments empreints d'idéologie, une ségrégation basée sur des discours. D'autre part, une catégorisation du sport en terme de compétitivité, et donc l'élaboration de catégories diverses pour l'organisation de compétitions. Or, les critères de distinctions ne sont pas neutres. Surtout, il persiste une hiérarchie entre les catégories : il ne s'agit pas de séparer pour organiser, mais séparer pour dominer. Le sport n'exclut pas seulement les femmes, il fait aussi de la domination masculine une relation naturelle (Terret, 2006).

Ce processus est une homogénéisation du corps sportif et du corps des sportives en particulier. Le corps de haut-niveau véhicule des signifiants standardisés. Une approche intersectionnelle permet de mettre en lumière la diversité des axes d'inégalités et de hiérarchisation, et on peut aussi éclairer cette question à travers d'autres types de mixité tel que le handisport. Une des manifestations les plus pertinentes de ce procédé de catégorisation, d'homogénéisation et d'infériorisation est la tenue de tests de féminité et l'intersexuation, qu'a notamment étudié Anaïs Bohuon (2015). Un de ses effets est alors le renfort de l'asymétrie sportive basée sur l'idée d'une supériorité naturelle des hommes sur les femmes.

I - Valence différentielle des esthétiques sportives

La différenciation des esthétiques sportives repose sur la hiérarchie de valeurs admise entre les performances féminines et masculines dans le sport, différenciation qui elle-même vient alimenter ces préjugés et les inscrire dans les représentations collectives. On propose l'expression de « valence différentielle des esthétiques sportives » adaptation du concept de valence différentielle des sexes de Françoise Héritier, désignant le rapport orienté et hiérarchique reposant sur les différences des corps des hommes et des femmes. Au cœur de cette déclinaison structuraliste de la domination masculine utilisée par Bourdieu, on trouve le contrôle de la reproduction et donc le contrôle des femmes ; il s'agit là d'un processus bien connu du champ du sport comme évoqué dans les premières parties. Mais au delà de la perspective nataliste (pour Héritier la domination masculine est basée sur le contrôle des capacités de reproduction - du corps des femmes - par les hommes), et des distinctions de courants de pensée (grandes structures inconscientes contre domination de classe), les deux concepts semblent très proches. S'il fallait y maintenir une distinction, ils paraissent complémentaires dans le sens où la valeur différentielle des sexes crée un rapport hiérarchique entre hommes et femmes produisant « la domination sociale du principe masculin » (Héritier, 1996). Pour revenir au sport, Bourdieu estime que ce dernier tient un rôle prépondérant dans le processus d'incorporation de la domination masculine. En effet, il produit des habitus corporels conformes à « cet artefact social qu'est un homme viril ou une femme féminine » (Bourdieu, 1998 : 19). Ainsi, il convient d'étudier les tenants et aboutissants des corps sportifs et de leurs représentations, notamment à travers leurs esthétiques.

A - Catégorisation par les corps

Le corps sportif apparaît comme un marqueur social, un outil (marché du travail par exemple), ou comme l'expression de l'adoption d'un idéal hygiénique ou idéologique. En somme, il constitue un capital. « Un capital est un ensemble de ressources efficaces dans un champ déterminé. Par conséquent, les propriétés corporelles ne peuvent fonctionner comme capital que par rapport à l'existence d'un espace qui reconnaît leur valeur effective (Hidri, 2004 : 131). Dans le cas de la police vu précédemment le corps permettait la construction d'une autorité, d'une légitimité. Il en va de même pour les femmes dirigeantes ou exerçant des métiers de représentation (au contact d'une clientèle). Mais cela s'applique aussi aux sportives et aux sportifs. Les « belles » athlètes peuvent profiter du biais médiatique dans une perspective financière, engendrant régulièrement des

polémiques dans le tennis (Anna Kournikova) ou le surf⁴. Néanmoins, on peut étendre ce phénomène aux footballeurs puisque l'image et le marketing tiennent un rôle grandissant dans l'élite du football mondial d'aujourd'hui, autant en terme d'influence qu'en terme financier (les plus grandes stars ont des revenus publicitaires et de droits à l'image équivalents à leur salaire).

Les stéréotypes et représentations s'étendent même aux nationalités. Un joueur de football brésilien ou argentin sera en général bien mieux considéré que s'il était issu d'un petit pays d'Amérique du sud. L'exemple le plus marquant est celui du « jeune joueur africain » qui en Europe est notamment apprécié pour sa valeur marchande moindre qu'un jeune espagnol ou français, et ses exigences salariales plus faibles (sans parler des contextes d'immigration pour certains, qui lorgnent parfois vers le trafic ou l'exploitation). En Equipe de France, on peut par exemple observer le traitement médiatique contrasté entre N'Golo Kanté et Paul Pogba. Le premier a éclos sur le tard, est timide et réservé, n'arbore ni tatouages ni bijoux, ne porte pas de vêtements ou de coupe de cheveux extravagante : apprécié par tous, chouchou des fans, il a cependant une visibilité médiatique réduite alors qu'il est l'un des meilleurs du monde à son poste. A l'inverse, le second, révélé jeune, est une star mondiale, égérie de son sponsor, dispose de sa propre web série, ses coupes de cheveux défient la chronique, et il agace parfois ses propres supporters qui souhaiteraient qu'il soit plus concentré sur ses performances footballistiques. Pogba est ainsi l'un des joueurs les plus payés, et fut au cœur de deux affaires à cause de ses droits à l'image qui représentent des millions d'euros. A l'inverse, Kanté, même si très largement rémunéré, semble relativement « sous-payé » au regard de son importance dans son équipe et du salaire de certains ses coéquipiers. On retrouve là un processus analysé par Christian Bromberger (Bromberger, 1995), l'admiration d'un joueur par identification et projection (un athlète qui paraît peu différent du supporter lambda) ou par icônisation et fantasme (un sportif qui semble extraordinaire, qui fait rêver, avec une aura et un charisme qui dans les cas extrême tend au mythe).

Ce processus de corps-capital dans le sport de haut niveau se diffuse ensuite dans le sport de masse, y compris dans le sport de loisir. « C'est dans cette conjoncture que les pratiques physiques sortent des institutions, se privatisent et s'individualisent. Les activités les plus répandues au sein de la population française sont des activités ayant pour finalité l'entretien hygiénique du corps (...) Ainsi voit-on depuis plus de vingt ans s'amplifier l'importance accordée à la mise en forme(s) du corps à travers le développement des pratiques d'entretien physique, se déroulant soit au domicile – environ un quart des Français –, soit dans le milieu associatif, soit encore dans ces structures privées

4 <https://www.20minutes.fr/magazine/cultures-urbaines/sessions/la-sexualisation-du-surf-feminin-continue-de-faire-des-vagues-286033/>

5 <https://information.tv5monde.com/terriennes/sois-belle-et-surfe-les-sponsors-selectifs-du-sport-des-vagues-125210>

que sont les salles de fitness ; bref, une offre multiforme s'est développée de manière exponentielle » (Louveau, 2007 : 61). De part la pression sociale, des représentations collectives, et par extension de part les bénéfices potentiels à tirer de ce corps construit, l'activité sportive devient un investissement sur soi.

On peut parler de culte du corps, « structurellement partie prenante des modes de vie et des marchés qui se sont constitués à destination de "ce plus bel objet de consommation" (salons d'esthétique spa, produits light et bio, alicaments, compléments hormonaux etc) » (Louveau, 2007 : 61). Alors que ces injonctions esthétiques (et plus seulement hygiéniques) visaient auparavant surtout les femmes (notamment blanches et bourgeoises), à partir de la fin du XXème siècle les hommes aussi ont été invités à travailler leur apparence :

« Mais ils le font différemment des femmes : l'observation du travail dans les salles montre une différenciation intersexes [au sens de genrée] très nette : ils occupent majoritairement les machines à muscler les épaules, les bras et les cuisses, alors qu'elles fréquentent plus volontiers les cours "abdos fessier". Mise en forme se décline ici très différemment, puisque chacun travaille électivement ce qui symbolise son identité de sexe et les assignations sociales et culturelles qui y sont liées. Ils travaillent leur musculature signant leur force pour l'action, quand elles travaillent majoritairement leur(s) forme(s) pour séduire ; ici, chacun construit un capital corporel susceptible d'être rentabilisé dans les rapports sociaux de sexe présents dans toutes les activités sociales. Notons au passage que la centration des femmes sur le travail des muscles abdominaux (la future mère) et celle des hommes sur le travail du haut du corps et des bras (le protecteur/soldat de la famille et de la patrie), s'enracinent dans une histoire des gymnastiques et de l'exercice physique dès le XIXe siècle, différenciation durablement soutenue, alors et ensuite, par les médecins et les hygiénistes. (Louveau, 2007 : 62). Aux traits de la femme reproductrice avec les muscles abdominaux, il fait ajouter ceux de la femme séductrice - au du moins érotisée - qui est poussée à développer les muscles fessiers.

Cependant, « l'idéalisation du corps sportif persiste néanmoins sur un point : la suprématie du masculin. Quand il s'agit de considérer la pratique sportive au féminin, on voit en effet à quel point le corps de la femme apparaît régulièrement comme un contre-type à valeur négative de l'idéal de la masculinité (Saouter, 2010 : 107) ». En effet, on érige le corps masculin comme support d'un idéal de performance et le corps féminin comme vecteur d'un idéal de beauté. Le regard masculin voit dans le sportif un athlète, un compétiteur, un corps-outil, tandis qu'il voit dans la sportive la femme, dont le corps est désirable, tantôt grâce à son élégance, tantôt grâce à ses

formes athlétiques. Celles qui ne sont pas conformes à la norme esthétique majoritaire (et promulguée par les instances, dont les campagnes de promotion du sport féminin ont tendance à louer la plastique des sportives plutôt que leurs qualités de sportives) peinent alors à exister dans l'arène médiatique. On observe un processus similaire dans le handisport, où certains corps semblent plus « légitimes » que d'autres à d'une part représenter ce champ sportif, et d'autre part à bénéficier des avantages d'une médiatisation : « *within Paralympic sport perceptions of desirable, aesthetically pleasing bodies may be considered an emerging barrier to the mediatization of sportsmen/women deemed to possess a severe impairment* » (Purdrue, Howe, 2013 : 34).

Les discours sur le traitement médiatique des femmes dans le sport et du sport féminin commencent enfin à se faire entendre. Alice Coffin, journaliste membre de l'association inclusive Les Dégommeuses a réalisé une étude⁶ fin 2017 sur le traitement du football féminin par la presse française, mettant en lumière à la fois une invisibilisation de cette pratique féminine pourtant en développement et à la fois une masculinisation lorsque le football « féminin » est abordé ; ce double processus a lieu dans le choix des angles, dans les textes et dans les iconographies. Sur ce point, la chercheuse Anne Saouter pointait les différences de traitement entre sportifs et sportives : « La prouesse physique et la technicité au service de la performance sont rarement loués et commentés comme c'est toujours le cas pour le sport masculin. On va en revanche s'attarder sur un joli visage, un geste esthétique, ou alors sur une manifestation de faiblesse : effondrement à la fin d'une course, larmes, recherche de réconfort dans les bras de l'entraîneur. Quant à l'image publicitaire, ce n'est toujours pas le corps de la sportive qui est y valorisé, mais celui de la femme qu'elle a su rester. (...) Le corps féminin, de toute évidence, ne connaît pas le même sort que le masculin : il reste dans le registre du biologique sans atteindre celui de la performance transcendante (Saouter, 2010 : 108) ». C'est là toute la problématique et le piège systémique à propos de la médiatisation du sport féminin : cette médiatisation peine à revêtir le costume d'une valorisation (sinon celles d'hommes, ou sous un angle économique et impersonnel : part d'audience, revenus de billetterie, etc).

Toutefois, il faut veiller à ne pas amalgamer les sportives qui usent de leur corps pour se mettre en valeur, profitant des biais esthétiques médiatiques avec les pouvoirs (masculins) qui en sont les instigateurs. « La démarche d'embellissement obéit à une logique proprement inverse de celle de l'aliénation à laquelle elle est communément ramenée, elle témoigne d'une véritable appropriation de soi qui est aussi un projet de coïncidence de soi » (Froidevaux-Metterie, 2015 : 322). De plus, si les frontières sont parfois poreuses, l'expérience est différente pour les sportives et les sportifs. « La centralité du corps dans la construction de soi résonne plus intensément pour les

6 https://www.lesdegommeuses.org/PDF_DOC/FARE_FOOTFEMININ.pdf

femmes que pour les hommes, en raison de la nature particulière que revêt l'expérience vécue du regard porté sur elles » (Froidevaux-Metterie, 2015 : 318). On peut notamment faire ici référence à l'exemple des calendriers des rugbymen toujours mis en avant comme une quelconque preuve d'une équité de traitement envers les athlètes (justifiant ainsi toute mise en scène, notamment journalistique, du corps des femmes). Or, les procédés sont différents, le succès des calendriers des Dieux du stade tient entre autre à la rareté du geste, à la transgression d'une norme qui veut que le corps sportif masculin échappe à une érotisation. Ces calendriers soulignent au contraire l'ordre du système sportif voulant que les athlètes masculins soient vus tels quels, et non pas comme des hommes-objets sexualisés... à l'instar bien souvent des sportives et des femmes en général.

L'intention et le regard sont importants. Il y a une différence fondamentale entre une sportive qui joue la féminité et un club sportif qui demande à ses joueuses de poser en talons. On constate ainsi que lorsque les sportives dont le corps brave les normes esthétiques (trop de gras, trop de muscle, etc) choisissent de se dénuder pour des photos elles sont violemment attaquées. « La question de leur "féminité", toujours référée à la matrice de la féminité hégémonique [au sens de normative] que représentent les figures de la patineuse, de la danseuse comme du mannequin, s'inscrit dans ce que nous avons tenu à nommer un *procès de virilisation*. On sait que cette qualification de "femme virile" accompagne l'histoire de l'accès des femmes à des fonctions socialement dévolues aux hommes : les femmes écrivaines, les premières femmes politiques, les premières avocates ont toutes été données comme viriles [l'auteure renvoie ici à l'ouvrage de Maugue, *L'Identité masculine en crise au tournant du siècle*, paru en 1987] » (Louveau, 2007 : 64). Cette chasse plus ou moins consciente à l'hétérogénéité s'applique d'ailleurs aussi dans le milieu médiatique sportif⁷.

De plus, l'esthétisation – au delà d'appartenir au libre choix de chacune – sert parfois à se prémunir d'offenses. Le procès de virilisation en athlétisme a souvent été employé à des fins politiques. Hier il s'agissait de discréditer les sportives est-européennes sur fond de Guerre Froide (dont l'usage avérés de produits dopants dans certains cas ne remet pas en cause le fond sexiste de la démarche), aujourd'hui il s'agit de discréditer les sportives issues de petites nations sportives, surtout des pays dits du Sud. C'est la piste qu'avance Anaïs Bohuon, faisant même l'hypothèse que l'esthétisation des athlètes caribéennes dans le cadre même de leur pratique (bijoux, maquillage, ongles, etc pendant les épreuves) est un moyen de réaffirmer leur féminité et éviter les accusations sur les raisons de leurs performances ou de leur musculature. Ainsi les sportives, notamment lorsqu'elles sont des athlètes d'un sport considéré comme masculin, doivent parfois jouer entre

7 <http://latta.blog.lemonde.fr/2016/05/07/une-belle-dans-le-pied/>

différents corps et différentes représentations (Cox et Thompson, 2000). Dans cette étude sur les joueuses de football en Nouvelle-Zélande, ces-dernières ont souligné le poids des représentations véhiculées dans les médias. Dans *Swimsuit issue and sport : hegemonic masculinity in Sports Illustrated* (1997), Laurel Davis analyse le poids de ce numéro mythique du célèbre magazine américain, auprès du public masculin et féminin, et de son traitement érotisant des sportives. Média « masculin » plus que média sportif, il véhicule une masculinité hégémonique réifiant et sexualisant les sportives : « "Hard" sports and "sexy" women combine in Sports Illustrated to deliver a message of gender norms » (Ambrozas, 2000 : 167).

B - Vers une « féminité sportive » ?

Toutefois, les regards sur les corps sportifs évoluent. Avec l'explosion du fitness et du crossfit (pratique que les femmes ont largement investi) conjointement à la prolifération et à la diffusion d'images sur divers réseaux sociaux tels qu'Instagram, le corps sportif (notamment féminin) connaît une nouvelle perception. À la croisée des chemins entre une quête de santé et de bien-être centré sur l'alimentation et le corps, et une logique teintée d'ethos capitaliste et libéral de performance individuelle mais où l'ascétisme protestant mis en avant par Weber serait substitué par une consommation (marchande) pour soi et une production (esthétique) de soi. On avance peut-être vers une atténuation de la sexualisation des femmes dans le sport, vers une « féminité sportive » qui se soustrait à l'érotisme pour briller sous l'autel de la performance, de la compétition, de la croissance (physique et économique).

Le bien-être devient le mieux-être, dans lequel le corps est employé au bonheur. Ainsi le souci de soi devient une quête de perfection alimentant un narcissisme. On trouve dans cette nouvelle norme sociale et morale l'aboutissement d'un processus faisant de la médecine la clé de voute du discours sur le corps, ce qui la conduit logiquement à « orchestrer la thématique alimentaire et [être] l'oracle du sport » (Queval, 2016 : 25). La poursuite d'un équilibre corporel, dans un sens d'une harmonie physique et morale avec soi et son environnement, est remplacée par la recherche d'un dépassement de soi. Mais si « le souci de soi contemporain projette un hypercorps, étudié, contrôlé, modélisé, renouvelé quand la médecine parera communément [...] aux défaillances de notre santé et de notre apparence », c'est parce que le « corps ordinaire est transparent, le corps marginal mis en périphérie. Nous n'avons d'yeux que pour l'idéal d'une perfection physique - athlètes, mannequins -, servant de paradigme à l'ambition des gens ordinaires » (Queval, 2016 : 29).

Les Arts Martiaux Mixtes (MMA) - sport de combat très violent faisant la synthèse des principales disciplines de combat - a connu une explosion sans précédent ces vingt dernières années, et se caractérise par la place importante des femmes dans le contexte des sports de combat, dont Ronda Rousey fut la figure de proue. Dans la ligne de ce sport, l'autre discipline à avoir un aussi fort développement est le crossfit. Même s'il a été créé dans les années 70, sa popularisation intervient dans les années 2000 notamment grâce à Internet. Si le MMA veut combiner le meilleur du combat, le crossfit s'attache à prendre le meilleur du développement physique (bien que ce sport soit décrié par les adeptes d'une musculation traditionnelle ou du bodybuilding, autant sur la dimension de mode que sur des considérations sportives telles que les blessures récurrentes). Le crossfit se positionne de plus comme un sport individuel mais se pratiquant en groupe dans des salles spécifiques (des « box »), et cultive l'esprit communautaire où les réseaux sociaux occupent un rôle fort de promotion, de diffusion, de représentation. Surtout, la pratique féminine y est importante et encouragée. En effet, le crossfit est majoritairement pratiqué par les 20-35 ans mais la répartition sexuée est d'environ 50%-50%. Les documentaires sur les championnats du monde de crossfit ne discriminent pas les athlètes femmes et les mettent sur le même plan que leurs homologues masculins, même si elles disposent d'un classement distinct et pratiquent la majeure partie des épreuves séparées (mais cela peut se justifier par une question d'organisation et de logistique).

De manière plus globale, il apparaît probable que les femmes soient l'avenir du sport. Que les motivations soient progressistes et féministes ou financières et mercantiles, la logique voudrait qu'elles prennent de plus en plus de poids dans le sport et son industrie au fil du temps. Par extension, ce sont aussi les représentations du sport et les représentations des femmes qui vont évoluer, de même que leurs performances. Les jeunes filles sportives de demain auront peut-être un contexte bien plus favorable à leur développement sportif que celles d'aujourd'hui.

Un exemple éloquent est le football dit féminin. En plein développement, il est continuellement attaqué sur son niveau. Parmi les critiques – souvent sexistes – se cache pourtant une piste de réflexion, liée à la maîtrise et conscience du corps, qui ne peut se développer finalement que dans un environnement adapté dès le plus jeune âge (là où certains ne voient uniquement que le résultat d'une qualité naturelle innée). Est-ce que dans le football, l'élégance est masculine ? Trait souvent associé au « féminin », les footballeurs élégants ont toujours fait partie des plus adulés, perçus comme des poètes du ballon rond, des esthètes délicats pour qui le football est avant tout un art, qui se mue sur le terrain tels des danseurs et inventent à chaque action un geste de grâce. S'il peut paraître en premier lieu surprenant que ce type de joueurs soient valorisés dans

un sport icône de la masculinité hégémonique, on va surtout se demander pourquoi les footballeuses échappent à cette considération de grâce ? Le journaliste Thibaud Leplat, écrit à propos de la célèbre gymnaste Nadia Comăneci :

« Il est vrai qu'à visionner la prestation de la gymnaste roumaine et à constater ce faisant l'impression de fluidité et d'absence totale d'hésitation au moment de s'élancer dans des mouvements d'une invraisemblable complexité sur une poutre en bois d'une largeur d'à peine 10 centimètres, tout idée d'effort semble éradiquée. La beauté du geste sportif est tout entière contenue dans un moment de grâce. Le propre de la grâce dans le sport est précisément de rendre "libre" ce qui était "nécessaire" [...] La grâce est donc ce qui arrive dans la conscience quand elle est en présence de mouvements extérieurs qui parce qu'ils obéissent à une régularité donnent l'illusion "que nous en sommes les maîtres". Le mouvement semble nous obéir et avec lui la nature tout entière. : "Si les mouvements saccadés manquent de grâce c'est parce que chacun d'eux se suffit à lui-même et n'annonce pas ceux qui vont le suivre. Si la grâce préfère les courbes aux lignes brisées, c'est que la ligne courbe change de direction à tout moment, mais que chaque direction nouvelle était indiquée dans celle qui la précédait" [Bergson, 1889 : 9] » (Leplat, 2017 : 92).

Le football est donc un des rares cas où des propriétés habituellement associées au sexe féminin sont valorisées pour des hommes, telle que la grâce. Paradoxalement, les prouesses d'un footballeur élégant peuvent être qualifiées de « danse sur un terrain »⁸, de manière méliorative, mais un joueur qu'on accuse de simuler sera traité de « danseuse » de manière péjorative. On peut toutefois supposer que lorsque le football féminin sera assez développé, et surtout lorsque les jeunes filles pourront aisément vivre leur passion, les matchs seront moins stéréotypés et de meilleur niveau qu'aujourd'hui. Ainsi, on verra plus de joueuses élégantes sur le terrain, dont on qualifiera les performances de gracieuses et non leur apparence. Mais les considérations esthétiques vont plus loin que les jugements moraux. À terme, on pourrait atteindre un modèle où les caractéristiques définissant les sportifs seraient subjectivisées et non renvoyées à leur sexe et aux catégories normatives associées.

8 <http://www.cahiersdufootball.net/article-riquelme-fin-du-bal-5650>

II - Catégorisation idéologique et tests de féminité

À la fin du mois d'avril 2018, l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) a communiqué de nouvelles règles d'éligibilités aux compétitions féminines, avec au centre des débats, la médiatique question de l'hyperandrogynie, qui cible notamment sans l'avouer la championne sud-africaine Caster Semenya.

Plusieurs éléments devraient mettre en lumière les enjeux et les débats pour le grand public autour des tests de féminités et de la catégorisation sexuée sportive. D'une part, la perspective d'un procès au civil du Comité Olympique International (CIO). D'autre part, la volonté conjointe de l'IAAF et du CIO de baisser le taux toléré de testostérone pour la participation aux compétitions féminines à 5 nmol/L au lieu de 10 depuis 2011 (correspondant à la limite inférieure chez les hommes, en dessous de laquelle les sportifs peuvent obtenir une autorisation d'usage thérapeutique pour artificiellement augmenter leur testostérone). Au cœur de ces questions, se trouve les femmes DSD - avec des Différences de Développement Sexuel - considérées par les instances sportives comme ayant trop de testostérone, ce qui serait un avantage déloyal sur les autres concurrentes.

Jusque là, les athlètes portant plainte devaient nécessairement recourir au Tribunal Arbitral du Sport (TAS), dont la création dans les années 80 a permis de protéger le CIO d'attaques judiciaires. La cycliste canadienne transgenre Kristen Worley cherche depuis des années à faire un procès au CIO (et contre d'autres instances sportives internationales). Elle estime que ses résolutions ont nuit à sa santé et par extension à sa carrière ; empêchée de prendre de la testostérone puisque son corps n'en produisait plus avec sa transition, Worley a subi les symptômes (faiblesse musculaire, ostéoporose, baisse la libido, dysfonction érectile, infertilité, dépression) que souhaite prévenir l'Agence Mondiale Anti-dopage. Pour palier à ces manques, l'AMA autorise justement les sportifs hommes souffrant d'hypogonadisme, ou les femmes devenues hommes, à suivre dans un cadre thérapeutique la prise d'hormones androgènes. Worley n'a pu faire venir à sa table que les organismes canadiens, le CIO arguant que son dossier relève du TAS. Or, si Semenya est licenciée d'une fédération et donc ne disposant pas du droit d'aller au civil concernant des litiges sportifs au lieu de se rendre devant le TAS, Worley devrait enfin parvenir à mettre le CIO face à ses responsabilités. Ce-dernier a tenté de s'y soustraire, a même exercé des pressions sur la fédération de cyclisme canadienne pour qu'elle refuse d'entendre Worley en audience, mais le TAS n'étant pas compétent pour arbitrer sur le terrain des droits humains le CIO devrait finalement faire face à un procès au civil, d'autant que Worley n'a plus de licence sportive. Ces deux événements illustrent le carcan idéologique dans lequel le sport et sa conception du genre sont pris. Ici, sont liés des enjeux sportifs mais aussi de santé et d'éthique.

Le poids de l'idéologie et de la culture est central quand on aborde le genre et ici la question des tests de féminités. La Tchèque Jarmila Kratochvilova dont le record de 1983 sur 800m (épreuve où est championne Semenya) tient toujours, avait d'ailleurs aussi fait l'objet de soupçons. Médecins et journalistes ont largement exprimés leurs doutes à l'époque, en décrivant avec détail son physique jugé trop masculin. Pourtant, à l'époque le contrôle scientifique était sans équivoque sur son sexe, non seulement via le test de féminité alors en vigueur mais aussi par des tests cytologiques et capillaires. Même démentis par la science, les préjugés et les opinions persistent, ce qui mène à l'instrumentalisation de la science au service de ces idéologies.

Les premières controverses datent cependant des années 30, avec entre autre « le seul cas documenté d'un homme s'étant fait passer pour une femme » (Carlson, 2005 : 39) aux JO de Berlin en 1936, même si Dora Ratjen était probablement un athlète intersexe que le régime nazi a convaincu de participer dans la catégorie femme. Dès son invention formelle dans les années 60, le test de féminité est lié à des considérations politiques et idéologiques. En effet, comme on l'a dit auparavant c'est d'abord le grand arbitre de la Guerre Froide : « En somme, la question du sexe des sportives de haut niveau devient, avec celle du dopage, l'instrument d'un véritable affrontement politique dont l'objectif est de remettre en cause la puissance rivale en l'accusant de tricherie » (Bohuon, 2012 : 57). La genèse même du procédé est donc à voir sous le signe du discrédit, de la disqualification, comme une forme d'attaque, et non sous le signe de l'équité, de l'égalité, comme une forme de défense du sport (comme devraient théoriquement l'être les tests anti-dopages par exemple). Le sport est à cette époque - comme bien souvent dans l'histoire - instrumentalisé, c'est un outil politique. Or, les réelles victimes ne sont pas les adversaires idéologiques mais les sportives elles-mêmes, notamment car le test ne permettait pas de trouver ce qu'il prétendait chercher.

Effectivement, la confusion entre tests de féminité et tests de dopage biaise totalement la question : « confusion établie entre "virilisation naturelle", parfois consécutive à une pratique physique intensive, et "virilisation artificielle" des sportives, due à la prise de produits dopants. Or, le test de féminité n'a jamais eu pour objectif de permettre de déceler les femmes anabolisées qui ont développé artificiellement puissance et force musculaire » (Bohuon, 2012 : 57). Au coeur de cet amalgame, on a donc la testostérone (et ses effets sur le corps), alors que les hormones sexuelles ne sont pourtant spécifiques à aucun sexe. « Les endocrinologues ont en quelque sorte redéfinie les contours de la bicatégorisation. Ainsi, au-delà d'un certain seuil, la sécrétion de testostérone des organes féminins dérange l'ordre sexué historiquement et médicalement défini » (Bohuon, 2012 : 59). Décidé en 1964, mis en place en 1966 par l'IAAF et adoptée par le CIO - afin théoriquement de

mettre fin aux polémiques sur le sexe des sportives - « un contrôle de féminité » voit le jour. Cette première version est un test gynécologique et morphologique, appliqué uniquement aux athlètes femmes, et particulièrement humiliant. Suite aux plaintes, IAAF et CIO cherchent une solution plus adaptée, et mettent en place le test du « corpuscule de Barr » (nommée aussi test de chromatine sexuelle) dont le but est de détecter deux chromosomes sexuels X de manière peu contraignante en terme de protocole. Il a en effet été choisi car le délai de réponse était court, les coûts faibles, et qu'il s'agissait d'un petit prélèvement par frottis à l'intérieur de la joue et non d'une prise de sang. Ce test devient obligatoire dès les JO de Mexico de 1968 et aboutit à la remise d'un certificat de féminité valable à vie (appelé officieusement par les athlètes passeport de féminité⁹, ou encore *sex passport*¹⁰ et *feminity card*¹¹). Moins humiliant que son prédécesseur, cela reste un test traumatisant, mais c'est sur le plan scientifique qu'il va être controversé.

En plus d'erreurs d'interprétations, selon des médecins le test n'est pas vraiment fiable. De plus il « nie en définitive des réalités qu'il est cependant indispensable de prendre en compte, comme l'intersexuation ou la transidentité, ce qui le rend à la fois arbitraire et discriminatoire » (Bohuon, 2012 : 70). Et sur le sujet des personnes intersexes, leur nombre proportionnellement plus élevé dans le champ du sport que dans la population générale s'explique par le fait que les tests dans le monde du sport révèlent leur existence, et parfois l'apprennent aux individus eux-mêmes. La détermination du sexe biologique, pas seulement des intersexes, apparaît bien plus complexe que pensée initialement et perçue socialement. « En vérité, la binarité sexuelle sert un objectif de contrôle de la sexualité et de régulation sociale. D'où l'arbitraire des opérations pratiquées sur les enfants intersexes, la sexuation des corps étant construite en miroir d'une binarité sociale » [Butler, 2005 : 222] » (Bohuon, 2012 : 74).

En 1997, l'Académie Canadienne de Médecine du Sport et de l'Exercice déclare que l'existence des personnes intersexes aura remis en question la bicatégorisation sexuée qui aboutit dans le sport aux catégories hommes et dames. Et concernant les tests de féminité, des médecins voyaient déjà à l'époque trois types d'intersexuation (parmi un nombre total plus important) qui pouvaient poser problème car biaisant la recherche de non-femmes ayant des avantages déloyaux sur leurs adversaires. Dans la première catégorie on a les athlètes féminines présentant des différenciations chromosomiques qui font échouer au test mais n'apportent pas d'avantage physique (par exemple une insensibilité complète aux androgènes, longtemps appelée syndrome de féminisation testiculaire). Seconde catégorie, les femmes confirmées 46 XX par le test mais avec

9 D'après l'ancienne athlète française Nicole Ducloux, citée par Bohuon

10 Vigneti et al., 1996 : 239-240

11 Kolata, « *Ideas and trends : Who is female ? Science can't say* », The New York Times, 6-16 février 1992

des différenciations génétiques donnant un avantage physique d'après la médecine sportive (telles qu'une production d'hormones androgéniques dans les glandes surrénales, ce qui entraîne un accroissement de la masse musculaire). Enfin, la troisième catégorie concerne les athlètes disposant du syndrome de Klinefelter, c'est à dire avec une formule chromosomique de type 47 XXY, voire 48 XXXY. Ces personnes présentent une stature et une force « masculine », ne passent pas pour des femmes, mais réussiraient le test du corpuscule de Barr qui cherche à détecter un second chromosome sexuel X. Ainsi, ce test est inadapté à son objectif, sans parler des problèmes de fiabilité et des dérives associées.

Testé en 1991 et instauré officiellement en 1992, le test PCR/SRY cherche le chromosome sexuel Y, par prélèvement buccal. Il nécessite d'ailleurs d'être réalisé par un personnel féminin afin d'éviter une contamination. En cas de résultat négatif, un examen gynécologique est prévu. À cette occasion, le terme « contrôle de féminité » change en « contrôle de genre ». Mais rapidement ce test aussi fait l'objet de vifs débats. D'une part, la contrainte d'un personnel féminin n'est pas toujours respectée, ce à quoi il faut ajouter des erreurs de manipulation et d'interprétations. De plus, en se focalisant sur le chromosome Y, ce test exclut toujours les femmes XY qui présentent des différenciations ne leur permettant pas de tirer d'avantages. En outre, le caractère systémique du test porte atteinte au consentement des athlètes, et le secret médical ne peut être assuré. Enfin l'assimilation - même sémantique (on parle parfois de « fraude ») - de l'intersexuation à la triche et au dopage contribue à complexifier le débat. Ainsi IAAF et CIO finissent par s'opposer quant à la tenue du test. L'IAAF y renonce, suite aux manquements éthiques, tandis que le CIO persiste, en s'appuyant sur des médecins qui militent pour aborder cette question du point de vue de l'équité sportive et de la parole des sportives réussissant le test (la plupart des athlètes sont alors en faveur du maintien du test PCR/SRY). Chaque fédération décide donc de se ranger derrière l'une ou l'autre des institutions. « Ainsi, par idéologie, en vertu d'un système de représentations et d'un système d'action qui leur donnent pouvoir sur les corps, les médecins ont construit les pratiques physiques en fonction de modalités définies par eux-mêmes » (Bohuon, 2012 : 95).

Ces événements montrent le poids du corps médical dans la construction des représentations culturelles et sociales. En effet, passé l'argument de la capacité à enfanter comme marqueur de la définition d'une femme (qui ne tient pas, puisque pas toutes les femmes ne souhaitent procréer, et surtout pas toutes ne le peuvent), et « face aux nombreuses dimensions de l'identité sexuée, le discours médical s'inscrit en définitive dans une "conception naturaliste présupposant que quelque chose comme le sexe, ou la différence sexuelle, existe en soi, qu'il s'agit d'une catégorie naturelle et

anhistorique" [Dorlin, 2005, p.118] » (Bohuon, 2012 : 99). Des entretiens menés par Elsa Dorlin ont mis en évidence le poids de la notion de féminité dans les tentatives de définitions du sexe biologique par les médecins en charge de ces questions dans les instances sportives. Ici, ce n'est pas de considérations morphologiques et donc esthétiques dont il est question, mais plutôt des éléments psychologiques tels que la résistance, la combativité, mais aussi l'ouverture au monde, la compréhension, l'empathie, ou même la douceur. Or, ces opinions qui ne sont pas fondées scientifiquement, sont à l'origine de processus de construction des corps. C'est ainsi que l'IAAF va prescrire des traitements pour réguler la production d'hormones, c'est à dire d'après Dorlin ne plus seulement exercer une pression à incarner les normes de genre mais littéralement les incorporer : « Le corps genré est bel et bien construit, voire reconstruit, toujours dans le même objectif de maintenir la bicatégorisation sexuée. Les traitements préconisés par le règlement de l'IAAF visent en effet à fixer une "vraie nature féminine" et, au final, à produire un corps répondant à sa définition normative » (Bohuon, 2012 : 106).

Ces processus sont au final paradoxaux. L'argument de la nature ne tient pas puisque les instances sportives souhaitent agir artificiellement sur les corps naturels d'individus qui sortent du cadre normatif construit socialement. De plus, cette obsession a des conséquences réelles sur la santé des athlètes. Ce refus de mixité, même d'une mixité de diversité des corps d'un même sexe, entraîne un déni de réalité dangereux. La focalisation des instances internationales sur la testostérone souligne le décalage entre leurs discours et leurs pratiques. Enfin, les médias - généralistes ou spécialisés - dans leur oeuvre de jugement public des corps tiennent un rôle important dans l'impunité dont bénéficient ces organes décisionnels. Que des journalistes mettent en doute le sexe de Semanya ou moquent le physique de Williams participent de l'inscription dans les mentalités de représentations ordonnées par la masculinité hégémonique.

III - Mixité et éthiques

Il y a une perte de repères des institutions avec la remise en cause de la bicatégorisation communément admise, ce qui conduit à une perte de vue de leurs engagements, objectifs et valeurs qu'elles sont censés défendre. Pire, cet aveuglement conduit les instances sportives à penser que leurs actions sont légitimes, alors que dans le même temps la politique antidopage mondiale se distingue par son inefficacité.

La pratique sportive a des effets sur le cycle menstruel, la production d'hormones, la morphologie, et donc perturbe le dimorphisme sexué socialement admis mais « le fait que les responsables sportifs aient besoin du soutien de la médecine pour maintenir une différenciation prétendument fondée en nature remet précisément en question le présupposé naturaliste » (Bohuon, 2012 : 107). Il y a là une hypocrisie idéologique autour de la véritable nature des femmes. Les autorités médicales et sportives veulent artificiellement modifier le corps naturel de certaines femmes au nom d'une prétendue nature immuable et légitime. « Le paradoxe réside dans le fait que c'est la recherche médicale qui a provoqué une crise des identités sexuées : en voulant les maintenir absolument, elle n'a fait qu'exhiber la technicité qui préside à la fabrication du sexe. (...) Ainsi, le sexe peut être défini comme l'expression naturalisée d'un rapport de pouvoir, l'expression biologisée du genre (Dorlin, 2005 : 122) ».

La raison avancée, c'est à dire la supériorité physique, est finalement problématique. D'une part, les dispositions chromosomiques et génétiques n'apportent pas nécessairement d'avantage sportif, et d'autre part si c'était le cas cela relèverait d'un avantage naturel (et non d'un acte délibéré tel que le dopage proscrit) comme peut l'être un rythme cardiaque lent par exemple. Pourquoi alors exclure des personnes intersexes sur la base de leur avantage naturel puisque le sport est organisé sur la célébration du meilleur athlète, celui qui surpasse les autres : y a-t-il une bonne et une mauvaise domination physique et sportive ? Les inégalités naturelles n'ont pas toutes la même légitimité ? « L'intersexuation révèle tout ce que la dichotomie masculin/féminin doit au mythe et à l'idéologie. Si certaines athlètes féminines se voient contraintes de réguler leur taux hormonaux, c'est en raison de l'hypothèse que les "vraies femmes" soient irrémédiablement inférieures aux "vrais hommes" [Messner et Sabo, 1990] » (Bohuon, 2012 : 168). Un taux singulier de globules rouges ou de fibres musculaires est-il plus légitime qu'un taux particulier de testostérone ? La taille des individus ne représente-elle pas un avantage sportif ? C'est un débat chimérique. Il n'y a pas d'homogénéité génétique, y compris entre personnes du même sexe, vouloir réglementer le sport autour de la question de l'avantage physique est une aporie.

De plus, la testostérone n'a rien d'une hormone magique, et tous les sports ne requièrent pas les mêmes capacités. Pierre-Jean Vazel, entraîneur français qui entretient une tribune sur Le Monde et aborde régulièrement la question, rappelait qu'en 2017 les médecins de l'IAAF avaient enfin publié une étude pour appuyer la réglementation « en cherchant ce qu'ils voulaient trouver »¹² (la première réglementation de 2011 ne reposait sur aucune base scientifique, et pendant l'étude du cas de l'indienne Dutee Chand¹³ en 2015 le TAS a donné deux ans à l'IAAF pour apporter une preuve scientifique). Or, le contenu de leur recherche est contradictoire. À partir de l'analyse de résultats des championnats du Monde d'athlétisme de 2011 et 2013 afin de comparer les performances des sportives à partir de leur taux de testostérone, ils ont fait « bizarrement » le constat d'un écart significatif au lancer marteau et au saut à la perche. Les médecins justifient ce résultat en arguant que la testostérone permet d'être plus agile et adroit. Or, il y a aussi une corrélation sur les épreuves du 400m et du 800m, mais pas sur des disciplines de force comme le sprint ou le lancer de poids. De plus, l'adresse n'est pas une capacité mobilisée sur du 400m ou du 800m, et cette étude inclut forcément des athlètes dopées (notamment des Russes qui étaient particulièrement performantes sur ces distances). Mais la réglementation de l'IAAF concerne les courses du 400m au 1500m, et exclut le marteau et la perche : c'est à la fois un manque de cohérence criant et un ciblage des épreuves où s'alignent la sud-africaine Caster Semenya. Celle-ci a par ailleurs déclaré qu'elle était prête à passer sur des distances de fond comme le 5000m pour continuer les compétitions.

La testostérone se retrouve être le coeur des débats alors qu'elle n'a rien d'une hormone magique « dopant » les performances. On emploie ce terme à dessein, puisque l'IAAF compare l'hyperandrogynie au dopage. Selon eux les athlètes dopées de la RDA avaient des performances augmentées de près de 10%, soit l'écart standard entre les performances des hommes et des femmes dans les courses. Le TAS a ainsi demandé à l'IAAF de prouver une corrélation entre le taux testostérone et un avantage de 10% : les experts médicaux ont alors réalisé une étude sur des athlètes qui ont accepté de se faire opérer avec la promesse de rester compétitives malgré la baisse de leur performance (ce qui n'a pas été tenu¹⁴), et le résultat obtenu était bien inférieur¹⁵ au 10%

12 https://www.lemonde.fr/sport-et-societe/article/2018/04/26/hyperandrogynie-le-nouveau-reglement-releve-d-un-controle-scandaleux-du-corps-des-femmes_5291059_1616888.html

13 La sprinteuse indienne a été suspendue en 2014 en raison de son hyper-androgénie avant de saisir le TAS en 2015 et de gagner le droit de concourir à nouveau. Elle n'est pas concernée par le nouveau règlement IAAF car est présente sur 100m et 200m mais estime celui-ci injuste et a exprimé son soutien à Semenya, lui proposant même l'aide de ses équipes juridiques.

14 « *After 2 yr of testosterone suppression, the three athletes were collectively running 5.7% slower* » (Harper, Martinez-Patino, Pigozzi, Pitsiladis, 2018 : 43)

15 « *when compared with the lowest female testosterone tertile, women with the highest tertile for testosterone performed significantly better in 400 m, 400 m hurdles, 800 m, hammer throw, and pole vault with margins of approximately 2.7%, 2.8%, 1.8%, 4.5%, and 2.9%, respectively* » (ibid.)

recherchés. Des athlètes ont donc été opérés sans besoin médical avec des conséquences importantes sur leur santé notamment sur leur fertilité, afin de se conformer à un système normatif instauré par des fédérations sportives. Ce n'est plus seulement l'éthique du sport mais également l'éthique médicale qui est concernée. Katrina Karkazis, chercheuse au Centre d'éthique biomédicale à l'université Stanford s'insurge de ces propositions d'interventions chirurgicales par le champ sportif, telle que l'ablation partielle de clitoris hypertrophiés - en rien responsable de la production de testostérone - afin de « féminiser » les organes génitaux de certaines athlètes. Et quand ce n'est pas une opération qui est suggérée, c'est la modification artificielle des taux hormonaux, ce qui a aussi des effets lourds sur la santé des sportives. Ce-dernier point est éloquent quand on sait que les sportifs hommes souffrant d'hypogonadisme (c'est à dire une déficience en hormones sexuelles) bénéficient d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) de prise de testostérone pour prévenir un risque sur leur santé, accordée par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Les AUT sont également prescrites aux athlètes femmes devenus hommes, mais proscrites pour ceux ayant fait une transition homme vers femme, dont le corps biologique a pourtant les mêmes besoins hormonaux pour ne pas subir les symptômes nocifs que veut prévenir l'AMA. C'est le cas de Kristen Worley dont on a parlé précédemment.

L'AMA a par exemple donné son aval quant à l'injection de cellules souches pour faciliter des guérisons dans un cadre thérapeutique (le cas du tennisman Nadal avait fait polémique, de retour au sommet après l'utilisation de cette pratique suite à différents traitements inefficaces jusque là), alors que si l'objectif était une amélioration de performance ce serait considéré comme du dopage. La frontière est floue, surtout quand on ne touche pas directement aux performances mais aux conditions de celles-ci, à savoir la récupération, la guérison de blessures, etc.

Il faut aussi mettre en lumière un biais occidental existant autour de la transidentité et de l'intersexuation. Ces individus n'ont pas la même reconnaissance dans tous les pays, et ont parfois un statut spécifique et une tolérance culturelle dans certaines régions du Monde notamment en Asie. Conjointement à ce constat, il faut relever que ce sont majoritairement des athlètes issues de petites nations sportives qui sont discriminées, principalement non-occidentales et souvent issus de pays du Sud (notamment des sportives africaines). La philippine Nacy Navalta avait même déclaré¹⁶ « tant que je perdais, nul ne faisait attention à moi. C'est quant j'ai remporté des victoires que des doutes ont été émis au sujet de mon sexe » avant de renoncer à la compétition. C'est ce que vont traiter Katrina Karkazis et Rebecca M. Jordan-Young dans un article intitulé « *The Powers of Testosterone: Obscuring Race and Regional Bias in the Regulation of Women Athletes* » à paraître

16 http://www.liberation.fr/sports/2014/05/13/les-operees-de-la-testosterone_1016452

cet été dans la revue *Feminist Formations*, dont voici l'abstract :

« [...] *Intersectional and postcolonial analyses have shown that "gender challenges" of specific women athletes engage racialized judgments about sex atypicality that emerged in the context of Western colonialism and are at the heart of Western modernity. Here, we introduce the concept of "T talk" to refer to the web of direct claims and indirect associations that circulate around testosterone as a material substance and a multi-valent cultural symbol. In the case we discuss, T talk naturalizes the idea of sport as a masculine domain while deflecting attention from the racial politics of intra-sex competition. [...] we show how this supposedly neutral and scientific regulation targets women of color from the Global South. Contrary to claims that the rule is beneficent, both racialization and medically-authorized harms are inherent to the regulation.* »

Ainsi, la testostérone est employée comme outil de discrimination intersectionnel. Ces processus s'inscrivent dans une tendance générale dont on a analysé les caractéristiques au cours de ce développement : distinction et hiérarchisation genrées du sport, conjointes avec une homogénéisation (en apparence, en performance, en pouvoir institutionnel) occidental-centrée du sport féminin.

La réflexion de l'IAAF et du CIO sur la création d'une troisième catégorie sportive sexuée est le prolongement radical de ce qui vient d'être exposé. Si elle peut partir d'une bonne intention, à savoir la recherche d'une équité sportive, d'une participation de tous et toutes à des compétitions officielles, elle se base néanmoins sur un point de vue biaisé, sur des opinions plus que sur des faits scientifiques : « *There are two main groups of people (i.e., intersex and transgender) who fall outside of the binary division that most people take for granted [...] we focus on issues raised by intersex and transgender athletes in women's sport because it is generally assumed that transitioning from a woman to a man would not confer a similar competitive advantage* » (Harper, Martinez-Patino, Pigozzi, Pitsiladis, 2018 : 42). De plus, cette troisième catégorie serait construite autour du taux testostérone dont on a démontré le non-sens pour les objectifs d'équité et d'éthique.

Cette idée fait échos au handisport et sa condition de sport parallèle ; or cette segmentation a aussi bien des limites : « la catégorisation mise en place pour les épreuves sportives des personnes handicapées suit souvent cette logique instituée de la classification renvoyant au corps biologique, et passant par des indicateurs mesurables des différences entre les individus. Pour les différences entre personnes handicapées, c'est la mesure de la déficience qui s'est bien souvent imposée comme critère de distinction, donnant lieu à la mise en place d'une classification médicale sur laquelle s'organise le système des catégories sportives. Mais la classification médicale présente un

inconvenient majeur, celui de pouvoir être détaillée quasiment à l'infini au regard de la diversité des types de déficience et de leur gravité » (Marcellini, 2005 : 50). Si on fait l'hypothèse d'une troisième catégorie sexuée indexée sur le taux de testostérone (dont il faudrait au préalable déterminer arbitrairement les seuils), seraient alors regroupées des athlètes présentant différentes formules chromosomiques et des différences au niveau de l'exploitation (ou non) de la testostérone par leurs corps respectifs. Les objectifs régissant la création d'une telle catégorie ne seraient en rien atteints, et il s'agirait d'une simple ségrégation d'une partie de la population. De plus, dans le handisport on constate les effets de cette distinction : « Cependant la mise en œuvre de ce principe catégoriel génère un certain nombre d'effets que l'on pourrait regretter, dans le sens où il génère inévitablement des jeux séparés ou parallèles, et non des pratiques mixtes. Cette séparation crée une hiérarchie des catégories instituées, hiérarchie dans laquelle les athlètes handicapés sont le plus souvent moins performants, de façon comparée, que les athlètes "valides" » (Marcellini, 2005 : 51).

Le célèbre cas d'Oscar Pistorius a mis la lumière sur certaines des incohérences de ces catégorisations. Amputé dans ses premiers mois des tibias, il concourt avec des prothèses adaptées au sein du milieu handisportif, connaissant un grand succès. En 2008 ses performances étant supérieures aux minima des JO classiques (mais loin des meilleurs dans sa discipline) il demande à y participer. Suite au refus initial de l'IAAF (il s'aligne donc aux Jeux Paralympiques de Pékin) estimant que ses lames composites lui confèrent un avantage biomécanique artificiel, Pistorius saisit le TAS qui lui donnera raison, sans pour autant amener de preuves scientifiques contraires. Le sud-africain avec ses deux prothèses est favorisé par rapport à un athlète « valide » mais encore plus face à un athlète unijambiste disposant que d'une seule prothèse. On retombe donc sur la problématique de l'avantage légitime. L'an dernier l'américain Blake Leeper a battu le record du monde T43 (double amputation au genou) de Pistorius. Début juin 2018, il a encore fait mieux au sein d'une course avec des valides, une performance qui lui ouvrirait les portes de l'équipe olympique américaine, mais cela soulève deux points : d'une part ce record ne sera pas homologué car réalisé avec des prothèses (des « lames ») augmentant sa taille, or depuis le 1er janvier 2018 (décision tardive du point de vue de nombreux athlètes handisport) une réglementation limite la taille des lames des athlètes double-amputés en fonction de leur taille¹⁷. Surtout, ce que montre sa course, est une physiologie totalement atypique par rapport à une course de 400m standard. Les enjeux énergétiques et paramètres de foulées sont totalement différents, la restitution d'énergie des

17 « From 1 January this year, World Para Athletics introduced a new formula regarding the maximum allowable standing height (MASH) of each athlete with double leg amputations (above knee and below knee),” an IPC spokesperson said in an email. “As far as we are aware, Blake has yet to be classified under this new MASH formula and is therefore running on a blade length that is currently invalid. In most cases, the new formula is reducing the blade length of most double leg amputations. » (<https://olympics.nbcsports.com/2018/06/04/blake-leeper-paralympics-400-meters-olympics/>)

lames atténuent la décélération. Pistorius avait des lames adaptées à sa taille donc son avantage de fin de course était compensé par son désavantage au départ. Ici avec des lames volontairement longues sur cette course, Leeper a obtenu un gain significatif sur le chronomètre final et sa course ne ressemble pas à une course de 400m ; si la distance était même un peu plus élevée, il est probable que l'avantage de « longues » lames soit encore plus grand et l'allure de course encore plus impressionnante.

Le handisportif irlandais Derek Malone (atteint d'une paralysie cérébrale), médaillé sur 800m en 2004, a pour sa part été exclu des Jeux Paralympiques de Pékin de 2008 car ayant présenté trop de capacités pour être éligible dans le circuit paralympique de football à 7. Par son entraînement intensif (même s'il a changé de sport) Malone avait amélioré ses capacités, ce qui paraît en soi non seulement logique mais même inhérent au mérite sportif et à l'éthique du sport de haut niveau. Il met donc en scène concrètement « la relativité du handicap en soulignant la dimension contextuelle, situationnelle de celui-ci : on peut être handicapé dans une tâche et pas dans une autre » (Marcellini, 2016 : 65). Cette fois, on est face à une question de performance légitime.

L'Agence Mondiale Antidopage fondée en 1999 a pour principaux objectifs l'égalité entre athlètes et l'éradication du dopage, et il est clair qu'en presque vingt ans ils n'ont pas été atteints. Le philosophe des sciences biomédicale Jean-Noël Missa, au terme de ce constat, remet en question le bien-fondé de la politique antidopage. Selon lui, comme conséquence de la quête de maximisation de la performance, le dopage fait partie de l'essence du sport de compétition. De plus, les zones d'ombre sur les règlements (et leurs évolutions), et les atteintes à la vie privée de certains contrôles (nécessité d'être disponible pour des contrôles aléatoires), conduisent les tricheurs à le faire de manière secrète mais dangereuse tandis que les non-tricheurs sont négativement impactés par cette politique puisqu'en plus des dopés continuent à passer entre les mailles du filet de l'AMA. Il pousse la réflexion jusqu'à demander si celle-ci ne défend pas « implicitement une philosophie naturaliste qui considère le sport comme l'arbitre impartial des inégalités naturelles [...] L'AMA défend donc un sport de compétition dont le rôle est de mettre en avant les inégalités naturelles » (Missa, 2016 : 112).

Malgré son désir d'équité et de mérite, « le sport transmute les inégalités sociales en inégalités naturelles », et entretient l'espoir que celles-ci sont surmontables par le travail et l'effort. Pourtant, « que le sport récompense en premier lieu l'effort et le travail étaient loin d'être évident lors de la naissance du sport à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle. Gabriel

Compayré, l'un des premiers à réagir aux efforts de Pierre de Coubertin pour introduire le sport en France, remarquait qu'il s'est constitué ainsi, dans nos lycées de Paris, une sorte de petite aristocratie musculaire. [...] Cette critique des aspects aristocratiques du sport trouve son apogée chez Georges Hébert dans les années 1920. [...] Ceci suffisait à Hébert pour promouvoir en contrepoint sa méthode d'éducation physique s'opposant au modèle sportif » (Verchère, 2016 : 40). Mais si l'entraînement et l'effort permettent partiellement de bousculer l'ordre naturel, ce qui confère au sport une dimension méritocratique, démocratique et égalitaire, il demeure toutefois aristocratique, féodal et inégalitaire. « Il est égalitaire car tous sont égaux malgré les différences sociales ; il est démocratique car les règles s'y appliquent pour tous pareillement ; il est méritocratique puisque la hiérarchie est fonction (pour partie) du travail, de l'entraînement fourni par chacun. Mais il est aussi inégalitaire car si les inégalités sociales disparaissent, elles laissent la place aux inégalités naturelles ; il est féodal car seuls des sportifs de valeurs physiques équivalentes enfermés dans des castes peuvent s'affronter entre eux ; il est aristocratique car au sommet trône le bien né physiquement » (Verchère, 2016 : 41). Cette analyse du philosophe du sport Raphaël Verchère est néanmoins un peu naïve, puisqu'elle suggère que les inégalités sociales n'ont pas de poids sur le sport et les performances sportives, et on a aussi vu que les règles n'affectaient pas tous les athlètes uniformément. Enfin, l'aristocratie sportive du bien né physiquement est encore plus sévère qu'énoncé, puisqu'il ne suffit pas de naître avec du potentiel, il faut pour avoir le droit de l'exprimer rester circonscrit au cadre sportif hégémonique et à son idéologie.

Ainsi, les catégories censées garantir une égalité de principe, conservent en réalité des contraintes issues des idéologies des gouvernants. La catégorisation sportive est asymétrique en ce sens que les femmes sont enfermées dans un rapport hiérarchique ; on peut penser que c'est cette asymétrie qui empêche la mixité de se réaliser (à l'instar par exemple des sportifs noirs qui sont parvenus à bousculer la masculinité hégémonique et à prendre une place prépondérante dans le sport) également au sein du pouvoir institutionnel majoritairement masculin (et blanc).